

Regroupement familial,

mirage ou loterie ?



L'association Mentor Escale accueille 130 à 140 jeunes chaque année dans ses locaux.

ÉdA - J. Covolo

PORTRAIT

©Emanuel Crooy



Julien Covolo
24 ans – Blegny

J'habite en région liégeoise. J'ai toujours été passionné par l'audiovisuel et les nouvelles technologies. Du vieux caméscope familial à la Belgodyssée, il n'y a qu'un pas ! Raconter une histoire, expliquer une situation avec pédagogie par l'écriture, l'image ou la voix, demeure un défi dont je ne me lasse jamais. Je perçois le journaliste comme un véritable acteur de la vie démocratique, délivrant au citoyen les clés de compréhension du monde qui nous entoure.

« La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale. »

Déclaration universelle des droits de l'homme
Article 25, alinéa 2

Tout mineur réfugié en Belgique peut demander à ses parents de le rejoindre. Mais la procédure, difficile, coûteuse et exigeante, n'est pas à la portée de tout le monde.

Julien Covolo

Vue d'ici, l'oppression de Daesh sur le Moyen-Orient semble loin. C'était pourtant le quotidien du jeune Osman, contraint de quitter l'Afghanistan à l'âge de 14 ans. « Ils me demandaient de venir avec eux pour tirer sur des gens, mais je ne voulais pas. Pourquoi devrais-je tuer d'autres personnes ? », s'interroge-t-il. Le jeune adolescent décide de partir. Il laisse derrière lui ses frères, ses parents, sa vie.

UNE FAMILLE QUI RESTE À PROUVER

Osman arrive en Belgique. Il est immédiatement placé dans un centre pour demandeurs d'asile à Overpelt, dans le Limbourg. « Quand je suis arrivé, j'avais très peur de me retrouver face à de nouvelles personnes, dans un nouveau pays, avec de nouvelles langues... je ne connaissais ni le néerlandais, ni le français, ni l'anglais. C'était très difficile pour moi », révèle-t-il.

Très vite, la question du regroupement familial se pose. Une procédure envisageable, mais extrêmement coûteuse. « Au départ, nous avions prévu 1 500 € par personne. En comptant la mère et les trois frères, cela faisait 6 000 €, détaille son tuteur Frans Briers, mais on nous demande des tests ADN, soit environ 200 € par personne. Il faut donc compter 1 000 € supplémentaires. » L'Afghanistan ne disposant pas d'ambassade belge, la maman d'Osman s'est installée au Pakistan le temps de la procédure. Deux ans plus tard, mère et fils ne sont toujours pas réunis.

UNE PROCÉDURE AUX AIRS DE LOTERIE

L'histoire d'Osman n'est pas un cas unique. Lorsque le quotidien n'est plus rythmé que par des impacts de bombes, que les tableaux noirs font place aux cartes à pointer ou que la maladie décime toute une population, il faut partir. Selon Amnesty international, 5 000 mi-

neurs étrangers non accompagnés (MENA) se sont ainsi retrouvés sur le sol belge en 2015. Après leur prise en charge, plusieurs associations sont là pour les aider. Mentor Escale est l'une d'entre elles. « Tous les jeunes vont devoir gérer leur vie comme un citoyen qui serait né ici. Nous aidons le jeune qui a obtenu ses papiers, mais qui a encore besoin d'aide sur énormément de démarches pour trouver un ancrage en Belgique : comment avoir accès à des loisirs, se créer un réseau, se faire des amis, etc. », explique Olivier Fagel, porte-parole.

Il le confirme, les cas de regroupements familiaux restent extrêmement rares : « Il y a des jeunes pour qui cela

n'aurait pas de sens... parce qu'ils n'ont plus de parents par exemple. Je pense qu'on est à peu près à 10 procédures lancées alors que l'on suit 130 ou 140 jeunes par an. Sur les 10 procédures, il n'y en aura que trois ou quatre qui vont aboutir. »

Heureusement, tout finit parfois par s'arranger. « Si j'ai des problèmes, j'en parle avec ma famille. Je partage tout avec eux. Je souhaite à ceux qui n'ont pas cette chance de connaître ça un jour », confie Fiyori, une jeune érythréenne de 21 ans. Après tant d'épreuves, rien ne vaut le bonheur de pas entrer dans une maison vide à la fin de la journée.



ÉdA - J. Covolo

Fiyori n'avait plus vu son père depuis huit ans.

Théo Francken : « C'est trop facile ! »

Pour le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Théo Francken, la procédure ne serait pas encore assez stricte. « Je reçois 60 000 à 80 000 demandes de regroupement familial par an. Il y en a beaucoup trop. C'est la porte ouverte à l'Union européenne ! » Depuis 2011, certains critères sont requis pour initier un regroupement familial depuis la Belgique. Il faut avoir 21 ans, disposer d'un certain revenu et d'un lieu de séjour adapté. Pour les mineurs, ce sont les parents qui doivent formuler leur demande à l'ambassade belge de leur pays d'origine. « Je suis sûr qu'il y a un mécanisme de fraude dans le système. Des familles envoient leurs fils pour s'installer en Europe et faire un regroupement familial. Et ça, ce n'est pas correct. Il y a beaucoup d'abus dans la route migratoire. Des trafiquants d'êtres humains abusent des jeunes filles et des jeunes hommes qui sont en train de migrer vers l'Europe. »

Toutefois, des lois formulées au bureau d'un cabinet ont toujours des conséquences bien réelles pour une partie de l'humanité, et aucun enfant ne mérite d'être laissé pour compte.